

Rétropédalage sur l'âge de départ à la retraite

publié le 08/06/2012, vu 1823 fois, Auteur : [NADIA RAKIB](#)

L'élection présidentielle qui a marqué le retour de la gauche au pouvoir commence à « mettre la main à la patte » sur le volet social des réformes gouvernementales à venir en s'attaquant à la question tant décriée des départs anticipés à la retraite.

C'est un décret qui devrait paraître fin juin mais n'être applicable qu'au 1er novembre prochain qui souligne un retour aux sources.

Son contenu prévoit un retour partiel à la retraite à 60 ans.

Il était acquis que la mesure bénéficierait à ceux ayant débuté leur carrière professionnelle à 18 et à 19 ans et ayant cotisé entre 41 et 41,5 ans.

Toutefois, des points d'ombre perduraient pour les personnes ayant certes commencé à travailler tôt mais, dont les parcours avaient subi des aléas tels que des périodes de chômage ou de congés maternité.

Dorénavant, les mères de trois enfants et plus ainsi que les chômeurs pourront valider deux trimestres supplémentaires eu-égard au dispositif actuel.

En l'occurrence, cette mesure avancera de neuf mois le départ à la retraite des personnes nées en 1952 et de deux ans celles nées entre 1955 et 1956.

D'après les prévisions du ministère des Affaires Sociales, ces avantages correctifs devraient concerner 110 000 personnes et la réforme coûter 1,1 milliard d'euros d'ici à 2013.

Si on se projette dans l'avenir, la facture s'alourdira à 3 milliards d'euros. La mesure sera financée par une hausse progressive des cotisations retraites payées par les salariés et les entreprises. Elle atteindra une augmentation de 0,25% en 2017 pour les deux parties.

Pour l'heure, la question qui semble se poser sur toutes les lèvres ne serait-elle pas celle du maintien de notre dispositif existant ?

Entendons-nous bien, cette mesure indubitablement équitable, ne risque t-elle pas de fragiliser davantage un système déjà « bancal » ?

